

## Fiche de Collège

### Service Environnement

Date du dépôt de la fiche auprès du secrétariat (sauf urgence, 3 jours avant la date du Collège) : 31 juillet 2019

#### **Objet : Rapport visite cimetière Angreau**

Depuis 2011, la Commune est « Commune Maya »(en 2017, « 3 abeilles »).

En 2016, le cimetière de Marchipont a obtenu le label « cimetière nature » niveau 1.

En 2017, le cimetière de Marchipont a obtenu le label « cimetière nature » niveau 2 et le cimetière d'Angre a obtenu le label « cimetière nature » niveau 1.

Cette année, le Collège a rentré le formulaire de candidature « Cimetière nature » pour le cimetière d'Erquennes et d'Angreau. Divers aménagements doivent donc être réalisés. La gestion différenciée y est appliquée.

Afin d'informer la population des démarches qui seront faites en faveur de la biodiversité, une réunion d'information a été organisée ce 13 juillet dans le cimetière d'Angreau.



Madame Homerin, Echevine des cimetières et Madame Mainil, employée au service Environnement ont assuré la visite.

Quatre personnes étaient au rendez-vous. Ils étaient curieux de découvrir les changements et ainsi mieux comprendre le concept de « cimetière nature ».

**L'objectif principal de la labellisation est la diminution du minéral et la végétalisation progressive du cimetière par l'aménagement :**

- de haies, de buissons, d'arbres, de plantes grimpantes, d'un pré de fauche, de pelouses naturelles, de plantes couvre-sols ...
- d'enherbement des allées
- d'infrastructures d'accueil de la faune sauvage : hôtels à insectes, nichoirs à oiseaux, espaces d'hibernation pour hérissons, chiroptères, planches d'accueil pour nids d'hirondelles ...
- de conteneurs sélectifs pour le tri des déchets, un bac à compost
- de l'utilisation de l'eau pluviale

Le personnel communal est sensibilisé à la gestion écologique des cimetières ou à la gestion différenciée : participation à des formations, conférences, visites de terrain ...

### Détails des aménagements :

**A l'extérieur du cimetière :** présence d'arbres à papillons (plantes invasives). Il est expliqué que ces arbustes sont automatiquement arrachés dans le cimetière étant donné leur caractère invasif. Lorsque les ouvriers utilisent la désherbeuse mécanique qui retourne le gravier, ils multiplient le nombre de jeunes pousses. Il est donc primordial de les arracher dès leur apparition.



**L'aire de dispersion :** elle sera toujours tondue (aucun changement).

Nous en profitons pour rappeler qu'aucun objet ne peut se trouver sur l'aire de dispersion.

Les fossoyeurs ont pris l'initiative d'aménager un petit parterre de vivaces à côté de l'aire de dispersion.

**Allée de droite et fond du cimetière :** enherbement de l'allée. Tonte régulière.

**Zone des « pleine terre » à gauche :** laisser la végétation spontanée reprendre ses droits (+ enherbement si nécessaire) MAIS AVEC TONTE DIFFERENCIEE AUTOUR DES SEPULTURES.

**Prairie fleurie à gauche et parcelle des étoiles :**

Zone de fauche tardive avec exportation. Il est prévu de procéder à une première fauche en juin afin de faire ressortir les fleurs. Cette zone sera débroussaillée juste avant la Toussaint.

Les bords de la prairie ainsi que le tour des sépultures pleine terre sont tondu sur +/- 1 mètre de largeur et des sentiers traversent la zone afin de sensibiliser la population à la tonte différenciée : montrer que l'endroit n'est pas à l'abandon mais est géré autrement.

**Milieu du cimetière à droite dans le sapin :** Placement d'un hôtel à insectes près de la prairie fleurie.

**Les sapins :**

Un sapin a dû être abattu. Les autres semblent être dans le même état. Il faudra sans doute procéder à leur abattage.



Quelques conseils sont donnés :

Il ne faut surtout pas émietter les prêles car les racines se multiplient. Il est conseillé de les arracher à la main. Celles qui se trouvent dans les allées seront tondues par nos ouvriers.

Nous avons obtenu de bons résultats dans le cimetière d'Erquennes.

L'allée est tondue régulièrement et on ne peut pas distinguer la prêle de l'herbe.

Nous en profitons pour rappeler ce que chacun doit entretenir :

- Le personnel communal : les pelouses et parterres, derrière les tombes et les allées.
- La famille : sur les pierres tombales ou pleine terre, entre les tombes, les bacs et pots (qui sont à placer sur la tombe).



metière d'Erquennes – allée enherbée – Présence de prêles

**Près de la morgue, à l'extérieur du cimetière :** Présence d'un bac de récupération des eaux pluviales de la morgue.

On nous explique que le voisin irait mettre de l'eau de javel dans le bac car l'eau sent mauvais.

**Sur les murs et sépultures plus anciennes :** petites plantes vivaces qui poussent spontanément (style campanule, lierre).

**Le panneau d'affichage :** Un panneau de sensibilisation à la problématique de l'entretien des sépultures, du fleurissement, de l'entretien a été placé à l'entrée du cimetière.

Des photos des autres cimetières de l'entité ont été montrées (Marchipont, Angre, Angreau) ainsi que de cimetières hors entité (Elouges, France ...).



Questions posées :

**Pourquoi les chiens sont interdits dans les cimetières alors qu'il y a peu, ce n'était pas le cas ?**

Les chiens sont interdits parce que certaines personnes faisaient faire les besoins de leurs chiens dans le cimetière. Certains d'entre eux n'étaient pas tenus en laisse et perturbaient le travail des fossoyeurs.

**Est-il possible d'installer un banc dans le cimetière ?**

Un banc sera installé afin que les personnes puissent se reposer un instant.

**Quels seront les principaux changements ?**

- Enherbement progressif des allées
- Installation de nichoirs, hôtel à insectes ...
- Tri des déchets
- Tonte différenciée dans les zones de pleine terre et prairies fleuries